

**Présents : MM. DENORMANDIE. ERRANDONEA. BRENGLE. PUTOIS.
WIECZOREK. JANNY. DUPUIS. LESCHEMELLE. BONVALOT. SALOU. BRIAUX.
BOUCLIER. RAPINAT. CARILLON. HUET.**

Absents :

Pouvoirs :

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour du point suivant :

- **Division de deux parcelles pour la vente du dernier terrain communal rue du Clos JACQUOT,**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 1	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2019
---------------------	--

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 2	Remboursement par le budget assainissement des heures réalisées à la station d'épuration par les agents communaux en 2019
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire rembourser au service assainissement les heures réalisées à la station d'épuration par les agents communaux **pour 2019** et qui correspond à 2 h par jours ouvrés sur 12 mois soit : **530 H x 19.01 €/H = 10 075.30 €.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 3	Remboursement des fournitures de bureau et des frais postaux par le SIVOS pour 2019
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à **420 € les frais de fournitures de bureau** et à **275.81 € les frais postaux** (réel) à faire rembourser au SIVOS pour 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 4	Remboursement des charges par la CDC pour l'année 2019
---------------------	---

Suite au transfert des compétences Petite enfance, Périscolaire et Scolaire à la CDC « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » avec mise à disposition de bâtiments et de personnel, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appeler à la CDC le remboursement :

Pour la compétence périscolaire et petite enfance :

13 014.30 € le remboursement des charges de personnel,

Pour la compétence scolaire (entretien de l'école élémentaire) :

15 874.09 € le remboursement des charges de personnel,

Représentant un total de 28 888.39 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 5	Droits de préemption urbain
---------------------	------------------------------------

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour la vente d'une maison avec terrain 2 impasse des Troènes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'utiliser son droit de préemption urbain pour la vente de 3 lots bâtis faisant partie d'une copropriété 4 rue Chevillot, anciens locaux professionnels convertis pour deux en appartement.

Les lots n° 2 et n° 14 pour une surface de 70 m² appartenant à Monsieur Yves BREGEAULT sont vendus au prix de 55 000 €. Ces 2 lots ont été réaménagés en appartement.

Le lot n° 15 d'une surface de 13.80 m² appartenant à Monsieur Alain MATOUILLOT est vendu au prix de 5 000 €.

Ces 3 lots sont obligatoirement vendus ensemble.

Une commission de 5 000 € est prévue pour les lots n° 2 et n° 14, et de 500 € pour le lot n° 15.

Compte-tenu que ces 3 lots se trouvent au centre du village dans la partie que la commune souhaite revitaliser, il semble judicieux pour la commune de les acquérir afin d'avoir des locaux disponibles au centre du village. Mais dans l'attente d'une utilisation à vocation professionnelle ou commerciale, la commune pourrait les louer en logement.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 6	Candidature au Festival des Lacs de Champagne
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de candidater à l'ADATOEAE pour accueillir un concert du festival de musique des Lacs de Champagne qui de déroulera du 18 au 25 juillet 2020.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Le prix étant toujours fixé à 55 €/m², le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente des parcelles ZK n° 129 d'une surface de 965 m² et de la parcelle ZK n° 132 d'une surface de 33 m² à Monsieur PETTINELLI et à Madame VIOLANT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

QUESTIONS DIVERSES

- Pour information, la commune a demandé à M. TOMASI du Pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP une évaluation des parcelles de Madame CORNEILLE et de Madame GAILLOT rue Louis Husson afin de pouvoir leur faire des propositions d'achats,

- Ecoulement des eaux pluviales à Brantigny,

- Travaux à l'église de Brantigny,

- Assemblée générale du Comité de Foire et du Comité des Fêtes : vendredi 20/12/2019 à 18 h 30 à la salle de réunion Hubert Finance,

- Marché de la Saint-Nicolas du 04/12/2019 et marché de Noël du 15/12/2019 : prendre arrêtés pour fermer la rue Louis Husson aux deux extrémités,

- Comité de Foire : faire la liste du matériel qui peut être prêté ou loué et à quel tarif.

Séance levée à : 22 h 00